



## REGLEMENT Challenge MINITRIAL 2018

Les règles sportives qui ne sont pas spécifiques à ce Challenge n'apparaissent pas dans les clauses particulières. Pour les trouver, il faut se reporter au règlement du Championnat Adultes.

### ART. 1 - CONCURRENTS

La LMR DES PAYS DE LA LOIRE met en compétition un challenge éducatif régional appelé Challenge éducatif en deux catégories **TrE2 et TrE3**. Il est ouvert aux pilotes détenteurs d'une licence compétition ou à la journée de type « NJ ».

### ART. 2 - ACCUEIL ADMINISTRATIF

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- leur engagement,
- leur licence pour l'année en cours,
- un pouvoir médical doit être rédigé et signé,
- une autorisation parentale.

Le montant des droits d'engagement est de 15 € si l'engagement est envoyé 7 jours avant la date de l'épreuve. Ce montant sera majoré de 8 € en cas d'engagement plus tardif.

### ART. 2-1- CONTROLE TECHNIQUE

Un contrôle technique validant la machine et l'équipement du pilote à prendre le départ sera effectué.

### ART. 3 - CARACTERISTIQUES DU CHALLENGE EDUCATIF DES PAYS DE LA LOIRE

CATEGORIES	MACHINES AUTORISEES	NOMBRE DE TOURS	COULEUR DES FLECHES
TrE 2	Cylindrée inférieure à 80 Ou Moto électrique 24" maxi	3 tours de 5 zones	Orange
TrE 3	Cylindrée inférieure à 80 maxi et Ou Moto électrique 24" maxi	3 tours de 5 zones	Blanche

Les catégories TrE 2 et TrE 3 roulent dans des zones spécifiques situées dans un rayon de moins de 1 kilomètre du départ.

L'accès aux zones n'est autorisé qu'à l'éducateur et aux officiels du contrôle. L'assistant restera à l'extérieur sauf pour assurer le jeune pilote à un point précis de la zone et après acceptation de l'éducateur. Le port du casque et des gants est obligatoire pour l'assistant qui entre dans la zone pour assurer son pilote.

### ART. 4 –TERRAIN

**Circuit fermé à la circulation exclusivement !**

Les concurrents sont accompagnés d'un éducateur désigné par l'organisateur. L'éducateur peut aussi avoir pour mission de noter les pilotes dans les zones.

Le temps de course global est de 7 h (dont un arrêt d'1 h après le 1<sup>er</sup> Tour et un arrêt d'1/2 h après le 2<sup>ème</sup> T.)

Le Challenge Educatif TrE2 et TrE3 se déroule sur 3 tours de 5 zones rassemblées sur un terrain adapté ne dépassant pas un kilomètre de long. Le départ est donné sur ce site.

## ART. 5 - DEPART

Les participants TrE2 et TrE3 partent ensemble et accompagnés de leur éducateur.

Dès que le Groupe est formé, à partir de 10h00, le départ **doit être donné** par le D.C. afin que les Jeunes pilotes n'attendent pas (conditions climatiques ...).

## ART. 6 - CALENDRIER

Le Challenge Educatif de la ligue se déroule sur les 8 épreuves suivantes :

- 18 MARS	LOMBRON 72	ASCOP LE MANS
- 29 AVRIL	CHALONNES S/ LOIRE 49	TC CHALONNAIS
- 06 MAI	MASSAIS 79	MC MASSAIS
- 13 MAI	CUGAND 85	MC YONNAIS
- 03 JUIN	FRANCUEIL 37	MC FRANCUEIL
- 10 JUIN	CHALONNES S/ LOIRE 49 (Nationale Z.O)	TC CHALONNAIS
- 24 JUIN	ST LEONARD DES BOIS 72	MC ST LEONARD
- 07 OCTOBRE	CHALONNES SUR LOIRE 49	TC CHALONNAIS

## ART. 7 – EVALUATIONS

Cinq critères sont pris en compte pour définir les évaluations :

- 1 : aptitude au pilotage**
- 2 : connaissances du règlement**
- 3 : connaissances sécurité**
- 4 : connaissances de sa moto (mécanique et contrôle technique)**
- 5 : comportement, fairplay**

**1 : aptitude au pilotage** : les points attribués correspondent aux points figurant sur la fiche de pointage.

**2 : connaissances du règlement** : les points attribués correspondent aux erreurs au questionnaire portant sur le règlement du trial et du code sportif de la FFM.

**3 : connaissances sécurité** : les points attribués correspondent aux erreurs obtenus au questionnaire portant sur les règles et les équipements obligatoires de sécurité en trial.

**4 : connaissances de sa moto** : les points attribués correspondent aux erreurs obtenus au questionnaire portant sur le fonctionnement, les réglages et les contrôles à effectuer sur sa moto.

**5 : comportement, fairplay** : si le comportement verbal ou gestuel du pilote ou de son encadrement est en cause, une pénalité de 20 points sera ajoutée à la note finale. Dans le cas de récurrence, l'exclusion sera immédiate.

**7.1 Classement et récompenses** par épreuve :

Tous les participants sur chaque épreuve se verront remettre un lot identique (de Préférence).

### 7.2 Classement annuel

Le classement annuel sera réalisé par l'addition du nombre total des points cumulés lors de chaque épreuve.

En cas d'ex-æquo, l'épreuve finale servira de départage.

## ART. 8 - CONTROLE TECHNIQUE

Les machines des concurrents doivent passer au contrôle technique le matin avant le départ. Le concurrent doit porter ses équipements de protection individuels.

## ART. 9 - OFFICIELS ET ENCADREMENT

Les officiels sont ceux présents sur place pour l'épreuve de championnat de ligue.  
Un Breveté Fédéral (BFA au minimum) désigné par l'organisateur accompagne les catégories TrE2 et TrE3.

## ART. 10 – RECOMPENSES LIGUE

Le premier de chaque catégorie TrE2 et TrE3 ainsi que la 1<sup>ère</sup> féminine au classement annuel sera récompensé, sous réserve de sa présence à la remise des prix de l'Assemblée Générale de la Ligue.

### TABLEAU RECAPITULATIF POUR L'ORGANISATION DU CHALLENGE EDUCATIF

<i>Catégorie</i>	<i>AGE</i>	<i>TYPE DE LICENCE</i>	<i>MACHINE</i>	<i>FLECHES DE ZONES</i>	<i>ORDRE DES DEPARTS</i>	<i>NOMBRE DE TOURS</i>	<i>TEMPS IMPARTI</i>
<b>TrE 2</b>	7 ans (révolus) à 12ans	Voir Art. 1	Inf à 80 cc ou Moto électrique 24" maxi	Oranges	10 H 00	3 tours 5 zones spécifiques	7H
<b>TrE 3</b>	6 ans (révolus) à 12 ans	Voir Art. 1	Inf à 80 cc maxi ou Moto électrique 24" maxi	Blanches	10 H 00	3 tours 5 zones spécifiques	7H